



Revue d'histoire maritime

28

Sortir de la guerre sur mer

Revue d'histoire maritime

28

Sortir de la guerre sur mer

Les SUP sont un service général de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Sorbonne Université Presses, 2020

ISBN PAPIER : 979-10-231-0641-1
ISBN PDF COMPLET : 979-10-231-1222-1

Tirés à part :

- I. CHALINE, LECOQ : 979-10-231-1223-8
 - I. BATAILLE : 979-10-231-1224-5
 - I. CANDIANI : 979-10-231-1225-2
 - I. LE MAO : 979-10-231-1226-9
 - I. CORRE : 979-10-231-1227-6
 - I. LOUVIER : 979-10-231-1228-3
 - I. BREZET : 979-10-231-1229-0
 - I. LECOQ : 979-10-231-1230-6
- I. BOUREILLE : 979-10-231-1231-3**
 - II. GALANO : 979-10-231-1232-0
 - II. MARNOT : 979-10-231-1233-7
- II. KEIN, LAUX : 979-10-231-1234-4
- III. JUBELIN : 979-10-231-1235-1
- III. PRUDHOMME : 979-10-231-1236-8
- COMPTES RENDUS : 979-10-231-1237-5

Mise en page d'Emmanuel Marc Dubois/3d2s (Issigeac/Paris),
d'après le graphisme de Patrick Van Dieren

SUP

Maison de la Recherche
Sorbonne Université
28, rue Serpente
75006 Paris

tél. (33)(0)1 53 10 57 60

fax (33)(0)1 53 10 57 66

sup@sorbonne-universite.fr

<https://sup.sorbonne-universite.fr>

Revue dirigée par Olivier Chaline & Sylviane Llinares

Depuis le début de 2006, la *Revue d'histoire maritime* paraît deux fois l'an, au printemps et à l'automne. Les numéros comportent un dossier thématique.

Le précédent numéro (27) était consacré à « Mer et techniques ».

Le prochain numéro (29) aura pour thème « Le lest ».

Comité scientifique

Pascal Arnaud, Patrick Boureille, Manuel Bustos Rodriguez, commissaire général Vincent Campredon, Olivier Forcade, Jean-Marie Kowalski, Magali Lachèvre, Caroline Le Mao, Michael Limberger, Sylviane Llinares, Tristan Lecoq, Mathias Tranchant, Jacques Paviot, David Plouviez, Amelia Polonia, Louis Sicking.

Secrétariat de rédaction

Xavier Labat Saint Vincent, Claire Laux, Caroline Le Mao (comptes rendus)

Le courrier est à adresser à
Olivier Chaline
Sorbonne université
1 rue Victor Cousin
75230 Paris cedex 05

Les ouvrages à recenser sont à adresser à
Caroline Le Mao
université Bordeaux-Montaigne
UFR d'Histoire
33607 PESSAC cedex

Sommaire

| | |
|----------------------|---|
| Éditorial | |
| Olivier Chaline..... | 6 |

DOSSIER SORTIR DE LA GUERRE SUR MER

| | |
|--|-----|
| Sortir de la guerre sur mer | |
| Olivier Chaline & Tristan Lecoq..... | 11 |
| Pacifier, normaliser, commémorer : sortir de la guerre à l'époque viking | |
| Camille Bataille..... | 21 |
| Les démobilisations navales vénitiennes : une analyse comparative des guerres de Candie et de Morée | |
| Guido Candiani..... | 45 |
| Sortir de la guerre de la Ligue d'Augsbourg : le cas de la flotte française au prisme de l'arsenal de Toulon (1697-1698) | |
| Caroline Le Mao..... | 59 |
| « Il apporta la nouvelle, l'heureuse nouvelle de la paix » Sorties de guerre et jeux d'échelles en 1783 | |
| Olivier Chaline & Olivier Corre..... | 79 |
| La mémoire française des guerres navales en Méditerranée (1815-1914) | |
| Patrick Louvier..... | 97 |
| Le partage entre les Alliés de la flotte sous-marine de la marine impériale allemande en 1919 | |
| François-Emmanuel Brézet..... | 127 |
| L'United States Navy. Sortir de la guerre, tirer les leçons du conflit, assurer le triomphe des puissances maritimes (1918-1922) | |
| Tristan Lecoq..... | 137 |
| La marine nationale et la sortie de la guerre froide (1989-1995) | |
| Patrick Boureille..... | 147 |

VARIA

| | |
|---|-----|
| Montpellier et la Méditerranée au Moyen Âge (xiii ^e -milieu du xv ^e siècle) Réflexions autour de l'intégration de la ville aux réseaux d'échanges du grand commerce maritime Lucie Galano..... | 177 |
| Pour une histoire des modèles techniques portuaires (xix ^e -xxi ^e siècles) Bruno Marnot..... | 193 |
| Les ports en situation coloniale: interrogations sur la pertinence d'un concept. Le cas de l'empire français du xvi ^e au xx ^e siècle Jean-François Klein & Claire Laux..... | 207 |

CHRONIQUES

| | |
|---|-----|
| « Par le fer et par le feu ». Pratiques de l'abordage et du combat rapproché dans l'Atlantique du début de l'époque moderne (début xvi ^e siècle-1653) Alexandre Jubelin..... | 235 |
| Naviguer en temps de Révolution: le chevalier de L'Espine (1759-1826), de l'indépendance américaine au service de l'Autriche. Un destin au prisme de l'archéologie et de l'histoire Florence Prudhomme | 241 |

COMPTES RENDUS

| | |
|----------------------|-----|
| Comptes rendus | 247 |
|----------------------|-----|

Éditorial

Olivier Chaline

« Sortie de guerre » : cette expression devenue comme indispensable aux historiens des conflits était encore inconnue il y a quelques décennies. Elle s'est imposée grâce à l'étude de l'immédiat après-première guerre mondiale, afin de saisir des chronologies plutôt courtes, de l'ordre de quelques années tout au plus, de la signature de l'armistice jusqu'à la fin des processus de démobilisation. À la différence des énoncés statiques sur les clauses des traités et les conséquences de la guerre, elle permet de saisir un passage, une métamorphose, une reconversion, un processus qui n'est que rarement le retour à la situation antérieure. La masse des sources et les tendances historiographiques concernant le premier conflit mondial ont ainsi porté à étudier le retour des soldats, leur réadaptation à un monde plus ou bouleversé, ainsi que les formes d'une impossible sortie de guerre dans le cas du deuil, de la mutilation ou encore de l'exil sans fin.

Mais cette notion n'a pas été vraiment appliquée à la dimension maritime de la première guerre mondiale, fréquemment négligée en France, pas plus à d'autres conflits maritimes, avant ou après. Ce double constat a porté le comité de rédaction de la *Revue d'histoire maritime* à s'y essayer pour diverses époques. Il en résulte une grande variété d'utilisations et d'adaptations de la notion initiale. Camille Bataille examine la manière dont les Vikings pacifiaient, normalisaient et commémoraient. Guido Candiani compare deux démobilisations navales vénitienne au xvii^e siècle, celles consécutives aux guerres de Candie et de Morée. Caroline Le Mao prend pour exemple l'arsenal de Toulon afin de dégager les choix et les formes de la mise sur le pied de paix de la puissante marine de Louis XIV au lendemain de la guerre de la Ligue d'Augsbourg. Olivier Corre et moi-même avons scruté et analysé les différentes temporalités de la fin de la

guerre d'Indépendance américaine, loin de l'Europe comme dans un port de guerre, Brest, et un autre de commerce, Le Havre. Patrick Louvier introduit la dimension mémorielle qui est celle notamment des monuments et des cimetières, à propos des guerres navales menées par la France en Méditerranée au XIX^e siècle. La sortie de la première guerre mondiale est envisagée sous deux angles différents : par Tristan Lecoq qui montre comment les lendemains du conflit consacrent la victoire des puissances maritimes, et par le CV François-Emmanuel Brezet qui explique le partage entre les vainqueurs de la flotte sous-marine allemande qui les avait tant inquiétés et mis au bord de la défaite au printemps 1917. Enfin l'étude détaillée de Patrick Boureille sur la marine nationale au sortir de la guerre froide permet de comprendre comment cette armée s'est trouvée confrontée aux nécessités de la première guerre du Golfe et à l'impossibilité de développer un pilier de défense européen, ce qui a poussé à s'aligner sur les normes de l'OTAN. Pour les historiens de la mer, des rivages et des sociétés maritimes, la « sortie de guerre » est donc une notion maniable et féconde.

Dans les *varia*, Lucie Galiano met Montpellier en perspective dans les réseaux marchands et la géographie commerciale des XIV^e et XV^e siècles. Bruno Marnot propose une histoire des modèles techniques portuaires depuis le XIX^e siècle. Je le prie de bien vouloir accepter mes excuses pour l'oubli bien involontaire de son texte destiné au numéro précédent (« Mer et techniques »). Puis Claire Laux et Jean-François Klein nous livrent une réflexion sur la notion de « port en situation coloniale » appliquée à la France du XVI^e au XX^e siècle et s'interrogent sur sa pertinence.

Bonne lecture!

Sortir de la guerre sur mer

LA MARINE NATIONALE ET LA SORTIE DE LA GUERRE FROIDE (1989-1995)

Patrick Boureille¹
Service historique de la Défense

De grandes espérances et de fortes inquiétudes marquent la fin des années 1980 et la première moitié des années 1990. Des espérances de paix avec l'affaiblissement de la menace existentielle directe, représentée par le bloc soviétique, et la disparition consécutive du système de sécurité bipolaire. Mais aussi de profondes « inquiétudes devant la distorsion des économies et l'apparition de nouvelles menaces, insidieuses ou brutales, mafieuses ou fanatiques, provenant de nations structurées, de perturbateurs aventureux ou de peuples égarés, sans terre, et qui n'ont rien à perdre² ».

Si la sécurité européenne demeure « une équation géopolitique majeure », ce n'est plus au cœur de l'Europe, désormais zone de fortes turbulences plus qu'épicentre des crises, que se joue le sort du monde³. Sa défense intègre désormais toute une série de « risques d'instabilité », allant de la menace terroriste internationale aux conflits intraétatiques en passant par la prolifération des armes de destruction massive. L'importance du théâtre atlantique diminue au profit du théâtre méditerranéen impliquant un glissement vers cette zone des actions navales en réponse aux menaces. Les marines doivent répondre à des besoins sécuritaires nouveaux, correspondant cependant à leurs missions traditionnelles : leur mobilité et leur flexibilité intrinsèques leur valent en effet un rôle prépondérant dans la gestion des crises qui se multiplient un peu partout à la surface du globe et nécessitent une projection de forces, une projection de puissance, un transport stratégique et l'assurance d'une logistique⁴.

- 1 Professeur certifié d'histoire et de géographie, chef du bureau Marine de la division de la recherche, des études et de l'enseignement. Château de Vincennes, avenue de Paris, 94306 Vincennes cedex.
- 2 Allocution du chef d'état-major (CEMM) Jean-Charles Lefebvre devant le collège interarmées de défense (CID), 27 juillet 1994.
- 3 Louis Gautier, « L'Europe de la défense au portant », *Politique étrangère*, n° 2, 1999, p. 233-243.
- 4 Basile Germond, « Les missions des marines militaires européennes depuis 1989 », *Relations internationales*, n° 122, 2005-2, p. 105-116, en ligne, consulté le 7 janvier 2020 : <https://doi.org/10.3917/ri.122.0105> ; Jeremy Stöhs, « Into the Abyss? European Naval Powers in the Post

Les nouveaux entrants, licites et illicites, foisonnant, les missions de service public sont aussi en net développement au cours de cette période, allant de la protection de la zone économique exclusive (ZEE) à la répression de la criminalité : police, sauvetage, sauvegarde de l'environnement, pêches illégales, bateaux poubelles, piraterie, terrorisme, criminalité.

Complément d'un précédent article centré sur l'outil naval de dissuasion, cette communication envisage la manière dont la marine nationale est sortie de la guerre froide, comment elle s'est reconfigurée dans un contexte international renouvelé et une doctrine actualisée, en lien avec les autres armées et les alliés de l'OTAN⁵. La guerre du Golfe a amplement démontré l'inadaptation des forces armées françaises à la nouvelle forme des conflits : elle est l'objet d'étude initial incontournable de ce travail. Elle précède l'exposé et l'analyse des restructurations dans leur triple dimension interarmées (plan Armées 2000), navale (Optimar 95) et managériale (Adaptem) synthétisées dans le *Livre blanc sur la défense* de 1994. La chute du mur de Berlin ne marquant pas la fin de l'Histoire, la période envisagée ici – de juin 1989 à décembre 1995 – offre l'opportunité d'évaluer la pertinence des choix effectués, à travers l'enchaînement des crises régionales contemporaines.

LA GUERRE DU GOLFE : DES ARMÉES FRANÇAISES DÉPASSÉES

D'août 1990 à juillet 1991, la France participe à la coalition des Nations unies pour protéger l'Arabie Saoudite et libérer le Koweït de l'occupation irakienne (opérations *Bouclier du désert* et *Tempête du désert*). Pour la première fois depuis la création de la Force d'action rapide (FAR) en 1983, son commandant, le général de corps d'armée Michel Roquejeoffre se déplace en Arabie Saoudite à la tête du groupe de forces interarmées *Daguet* pour y prendre personnellement le commandement d'une opération hors zone Europe. Redécouverte du conflit de haute intensité, dans un contexte interarmées et interallié, la guerre du Golfe révèle l'inadéquation de l'outil militaire français. Clairement ce dernier pêche à trois niveaux : un commandement interarmées qui n'en a que le nom, des capacités de projection étiques, une relation interalliée mal définie.

S'il assure la conduite des opérations aériennes et terrestres menées par la France à partir de l'Arabie Saoudite en liaison avec les autres forces de la

Cold War Era", *Naval War College Review*, vol. 71, n° 3, été 2018, en ligne, consulté le 7 janvier 2020 : <https://digital-commons.usnwc.edu/nwc-review/vol71/iss3/4/>.

5 Patrick Boureille, « L'outil naval français et la sortie de la guerre froide (1985-1994) », *Revue historique des armées*, n° 245, 2006-4, p. 46-61, en ligne, consulté le 7 janvier 2020 : <http://journals.openedition.org/rha/5312>. Le présent article ne reviendra pas sur ce qui a déjà été publié sauf à invalider, nuancer ou réinterpréter.

coalition⁶, Roquejeoffre ne commande pas les unités de l'armée de l'air et de l'armée de terre déployées dans les Émirats arabes unis et au Qatar, ni les bâtiments de la marine nationale opérant en mer Rouge, en mer d'Arabie et dans le golfe Persique, toujours sous le commandement opérationnel de l'amiral commandant les forces maritimes et la zone maritime de l'océan Indien. « Souvent présentée comme la première intervention française véritablement interarmées, l'opération Daguet, du point de vue de l'EMA, est essentiellement une opération aéroterrestre à laquelle la Marine apporte son soutien logistique⁷. » Officier de liaison auprès de l'état-major français à Ryiad, le capitaine de vaisseau Gheerbrant déplore cet isolement de la marine : « Je persiste à regretter que le général Roquejeoffre n'ait pas eu le commandement des trois composantes avec un état-major marine à ses côtés plutôt qu'un simple officier de liaison. Je pense que nous aurions eu tout à y gagner⁸. » L'état-major de la marine en est encore au modèle des interventions françaises de la fin de la guerre froide :

La gestion de crise se satisfait de capacités de vigilance et de concertation : savoir, rendre compte sont des démarches habituelles à l'état de crise. Ces démarches restent indispensables en cas de combat mais elles ne suffisent plus. Il faut, en outre, porter des coups à l'adversaire. Ces dernières années, l'accent a été mis sur les moyens de gérer la crise peut-être au détriment d'une imagination prospective tournée vers le combat,

relève le vice-amiral d'escadre Tripier dans son rapport sur les aspects maritimes de la guerre du Golfe⁹. L'heure n'est plus à la pratique du coup d'extincteur.

En l'absence d'un commandement interarmées de planification et de conduite des opérations, les forces françaises ne peuvent être combinées qu'au niveau du chef d'état-major des armées (CEMA), ce qui impose à son état-major une lourde

6 Même si elles acceptent l'*Air Tasking Order* donné chaque jour par le Joint Force Air Component Commander pour orienter l'effort aérien de la coalition, les forces françaises sont restées sous conduite opérationnelle française pendant toute la campagne. Planifiée en amont entre les généraux Roquejeoffre et Schwarzkopf, ce n'est qu'à l'expiration de l'ultimatum des Nations unies le 15 janvier 1991 que *Daguet* fut placée sous le contrôle tactique du 18^e corps d'armée aéroporté des États-Unis.

7 Dominique Guillemin, « La marine nationale et la guerre du Golfe », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 244, 2011-4, p. 31-51, en ligne, consulté le 7 janvier 2020 : <https://doi.org/10.3917/gmcc.244.0031>.

8 SHD 28 GG°, page 26 : témoignage oral du capitaine de vaisseau Jacques Gheerbrant recueilli le 28 juin 1991.

9 SHD MV 259 Y, carton GDG 1, rapport du VAE Michel Tripier « Aspects maritimes de la guerre du Golfe ». Jacques Lanxade, *Quand le monde a basculé*, Paris, Nil éditions, 2001, p. 325. Le 3 août 1990, Mitterrand déclare : « Je veux bien d'une coordination de nos flottes, mais pas mettre la nôtre sous contrôle américain. » (Jacques Attali, *Verbatim*, Paris, Fayard, 1995, t. III, p. 348.)

tâche de planification et de coordination à laquelle il n'est pas toujours préparé et qui peut être assurée à des niveaux inférieurs de commandement. Par ailleurs, la projection de forces au niveau interarmées et interallié loin du territoire national suppose l'existence (même à une échelle réduite) d'une structure de commandement et de contrôle interarmées du théâtre « déployable ». L'armée française a cruellement manqué de ce relais de puissance quand l'armée américaine a transféré le quartier général de l'US Central Command de la base aérienne de McDill en Floride à Ryiad en Arabie saoudite.

Trente-quatre ans après Suez, vingt-huit après le désengagement en Algérie, la France ne peut projeter dans le golfe Persique un élément de forces terrestres à plusieurs divisions, avec son système de commandement et de contrôle, sa logistique et ses soutiens naval et aérien. Le décalage est grand entre le fonctionnement des 15 000 hommes de la division Daguet et la pratique américaine de l'*airland battle*.

150

La gravité des lacunes révélées par la participation française à la guerre du Golfe explique l'ampleur de l'aggiornamento opéré par les deux successeurs de Jean-Pierre Chevènement à la tête du ministère de la Défense, Pierre Joxe (29 janvier 1991 – 8 mars 1993) et François Léotard (29 mars 1993 – 11 mai 1995) et par le nouveau chef d'état-major des armées à compter du 24 avril 1991, l'amiral Jacques Lanxade. Il a lieu en trois temps : Armées 2000 poursuit des objectifs interarmées, alors qu'Optimar 95 et Adaptem visent la seule marine nationale dans son fonctionnement et dans l'organisation de son commandement.

SE RESTRUCTURER OU PÉRICLITER ? RÉALITÉS ET TROMPE-L'ŒIL D'OPTIMAR 95 ET ADAPTEM

Avant comme après 1992, les objectifs de la politique de défense restent inchangés : (a) maintenir l'indépendance de la France et préserver son identité ; (b) contribuer à la sauvegarde de la paix et à l'équilibre en Europe ; (c) assurer la présence de la France dans le monde, préserver ses intérêts et remplir ses engagements, notamment en ce qui concerne la défense du droit ; (d) assumer des missions de service public et conduire des missions à vocation humanitaire. Les principes d'action qui régissent le monde maritime demeurent identiques pour la France avant et après 1990 : liberté des mers, liberté consécutive de déplacement de la force qu'elle soit de présence, de rétorsion, de projection de puissance, d'intervention ou de dissuasion et à l'origine d'une marine conçue comme l'outil d'un projet politique.

Cependant, plus rien n'est pareil. L'existence d'un système de blocs a eu pour conséquence une articulation de la stratégie française autour de la seule dissuasion : sa disparition a entraîné un rééquilibrage avec la prise en

compte d'une dimension dynamique de l'action¹⁰. En reprenant la théorie des trois cercles du général Poirier, l'instabilité caractérise chacun : terrorisme et prolifération NRBC, foyers localisés d'ultra-violence, apparition de menaces locales sur la scène internationale.

Le plan Armées 2000 : l'interarmées d'abord

Présenté à l'Assemblée nationale le 20 juin 1989 par Jean-Pierre Chevènement, ministre de la Défense, comme le schéma directeur d'un large processus d'adaptation des forces armées françaises à l'après-guerre froide, le plan Armées 2000 encadre le conflit du Golfe dont le retour d'expérience l'a confirmé ou infléchi¹¹. Né d'une orientation européenne en juin 1989, il prend en compte l'émergence de nouveaux risques pour la sécurité internationale à la périphérie de l'Europe (ex-Yougoslavie) et au-delà (Irak, Koweït) et de la nécessité de mieux préparer les armées à la conduite d'opérations de projection de forces.

Accordant la priorité à l'interarmées, à la modularité des forces, à l'interopérabilité et aux opérations interalliées, l'empreinte « Lanxade »¹² se matérialise de multiples manières. Tout d'abord, les responsables militaires, et avant tout le chef d'état-major des armées, sont repositionnés à la place qui leur revient dans le processus de prise de décision politico-militaire¹³ : cela implique la montée en puissance du Centre opérationnel des armées promu interarmées (COIA)¹⁴. Les responsabilités opérationnelles sont regroupées en un nombre restreint de commandements et d'états-majors situés à proximité les uns des autres : Paris, Taverny et Creil. Les moyens de collecte et de production du renseignement et ceux de la planification opérationnelle à l'appui de l'EMA et des grands commandements opérationnels sont renforcés. Les fonctions de commandement sont séparées entre l'opérationnel (l'emploi), l'organique

¹⁰ Louis Gautier, *Mitterrand et son armée*, op. cit., p. 31-230.

¹¹ Déclaration de Jean-Pierre Chevènement, ministre de la Défense, sur la réorganisation du dispositif militaire, baptisé plan « Armées 2000 », et sur le projet de loi de programmation militaire, Paris, 20 juin 1989. Patrick-Jean Desaubliaux, « La nouvelle carte militaire de Chevènement » et « Chevènement présente "sa" carte de la défense », *Le Figaro*, 21 juin et 28 juillet 1989 ; Jacques Isnard, « Avec le plan Armées 2000, M. Chevènement redessine la carte militaire de la France », *Le Monde*, 28 juillet 1989, p. 9. Patrick-Jean Desaubliaux, « Objectif Armées 2000 », *Armées d'aujourd'hui*, n° 142, juillet-août 1989, p. 12-13, Henri Paris, « Les armées de l'An 2000 », *Défense nationale*, novembre 1989, p. 31-42.

¹² Diégo A. Ruiz Palmer, *De Metz à Creil. Les structures de commandement françaises de l'après-guerre froide*, Paris, CREST, École polytechnique, 1995, p. 18 ; Jacques Lanxade, *Quand le monde a basculé*, op. cit., p. 323-360.

¹³ Jacques Isnard, « Avec de grands commandements opérationnels sous ses ordres, les responsabilités du chef d'état-major des armées sont renforcées », *Le Monde*, 11 juillet 1992, p. 12.

¹⁴ Jacques Lanxade, *Quand le monde a basculé*, op. cit., p. 328-332.

(le soutien) et le territorial (l'administratif). Enfin, les grandes formations de combat (corps d'armée, escadres aériennes, escadres navales) sont reconfigurées en « réservoirs de forces¹⁵ » dans lesquels pourront être puisées les capacités spécifiques voulues pour constituer une force interarmées ou contribuer à une force interarmées multinationale.

Les 21 décrets signés le 14 juillet 1991 composant le plan Armées 2000 ont donc pour objectifs « l'affirmation de la coopération interarmées dans une organisation cohérente marquant la primauté de l'opérationnel¹⁶ » et le renforcement de la cohérence de l'organisation¹⁷. Il faut assurer la continuité paix-crise-guerre du système de défense en confiant à la chaîne de commandement opérationnel, dès le temps de paix, la totalité des responsabilités de commandement et de soutien logistique du temps de guerre. Le découpage géographique des circonscriptions est simplifié et mis en cohérence¹⁸, la mutualisation des services et des fonctions à finalités identiques renforcée¹⁹, des organismes de cohérence transverse créés²⁰.

152

Les armées américaines ayant démontré leur efficacité sur le terrain, les autorités militaires et politiques françaises s'inspirent de leurs procédures²¹.

15 *Ibid.*, p. 345.

16 Ministère de la Défense, *Armées 2000, une organisation moderne de la défense*, SIRPA, janvier 1992.

17 *JORF*, décrets n° 91-664, 91-665 et 91-668 à 91-687, 19 juillet 1991, p. 9532-9573.

18 De six régions militaires, six de gendarmerie, quatre aériennes, trois maritimes et vingt-deux divisions militaires territoriales, on passe à trois, trois, trois et deux régions et neuf circonscriptions militaires de défense qui s'intègrent dans trois grands ensembles territoriaux correspondant chacun à une problématique de défense particulière : région Nord-Est pour faire face aux menaces et aux risques de crise en centre Europe, région Atlantique pour veiller à la liberté des approvisionnements océaniques et assurer la liberté de la force océanique stratégique, la région Méditerranée pour protéger les intérêts nationaux face aux risques d'instabilité au sud de l'Europe.

19 Les écoles supérieures de guerre spécifiques à chaque armée et à la gendarmerie, l'école supérieure de guerre interarmées et le cours supérieur interarmées fusionnent en un collège interarmées de défense au 1^{er} janvier 1993. Le CEMA fixe les directives concernant l'enseignement du CID. *JORF*, décret n° 92-1345 portant création du CID, 24 décembre 1992, p. 17665. Dossier « Le collège interarmées de défense », *SIRPA Actualité*, n° 10, 12 mars 1993 ; Jacques Lanxade, *Quand le monde a basculé, op. cit.*, p. 347-348. De même, un collège des inspecteurs généraux des armées se substitue aux inspecteurs généraux d'armée le 1^{er} septembre 1991. *JORF*, décret n° 91-678 fixant les attributions des inspecteurs généraux des armées, 19 juillet 1991, p. 9588.

20 *JORF*, arrêtés relatifs au comité interarmées régional et au comité interarmées régional de l'Île-de-France, 31 août 1991, p. 11440. Structure collégiale de réflexion, il propose au chef d'état-major des armées, aux chefs d'état-major de l'armée de terre, de la marine et de l'armée de l'air et au directeur général de la gendarmerie nationale toute mesure de simplification de procédure ou de structure visant à améliorer l'efficacité et la cohérence du système de défense militaire. Ils sont chargés d'étudier les mesures interarmées et la coordination de l'action des armées et de la gendarmerie propres à répondre aux menaces et aux risques susceptibles de dépasser le cadre d'une zone de défense et de toucher l'ensemble de la région militaire de défense et d'assurer la cohérence des différents plans de défense intéressant la région militaire de défense.

21 François Heisbourg, « La France et la crise du Golfe », dans Nicole Gnesotto & John Roper (dir.), *L'Europe occidentale et le Golfe*, Paris, Institut d'études de sécurité de l'UEO, 1992, p. 17-40 ;

Plusieurs commandements interarmées sont conçus sur le modèle de leurs équivalents américains : commandement des opérations spéciales (COS)²²/ Special Operations Command (USSOCOM) ; commandement de la doctrine et de l'entraînement (CDE)/Training and Doctrine Command (TRADOC) ; commandement de la force aérienne de combat/Air Combat Command ; commandement de la force aérienne de projection/Air Mobility Command ; et enfin direction du renseignement militaire (DRM)²³/Defense Intelligence Agency (DIA). Implantée à Paris et à Creil, dirigée par Jean Heinrich (un ancien de la DGSE), la DRM doit coordonner le renseignement au profit des forces armées françaises. Elle jouxte l'EMIA et le Centre principal Hélios France (CPHF), le Centre de formation et d'interprétation interarmées de l'imagerie (CF3I) ainsi que l'Unité française de vérification des accords de désarmement. Les médias évoquent Creil comme un « Pentagone à la française²⁴ ».

Optimar 95 : une marine rénovée

Dans ce monde nouveau aux risques diffus et moins déterministe que par le passé, où la crise envahit la géostratégie avec ses apparitions soudaines, ses causes imperceptibles, ses intrications imprévisibles, ses développements inattendus et ses enchaînements redoutables et non maîtrisés, une nouvelle organisation s'impose à la marine et des compromis s'avèrent nécessaires pour résoudre ses contradictions en évitant ses inconséquences.

Compromis entre le nombre et la valeur militaire propre : de nombreux navires rustiques ou un petit nombre de navires très performants ? Compromis entre polyvalence et spécialisation : la souplesse d'emploi au risque de la dissipation ou de bonnes capacités dans tous les domaines ? Compromis entre la dispersion géographique des forces au plus près de leurs zones d'action et le regroupement à la base des synergies : disposer de forces de présence épaulées le moment venu par la projection de forces suffisamment puissantes ou replier sur la métropole des

David S. Yost, « France and the Gulf War of 1990-1991: Political-Military Lessons Learned », *The Journal of Strategic Studies*, vol. 16, n° 3, 1993, p. 339-374 ; Alain Baer, « Réflexions sur la nature des futurs systèmes de défense », *Cahiers du CREST*, n° 12, novembre 1993.

- 22 *JORF* : arrêté portant création du COS, 9 juillet 1992, p. 9193. Implanté à Taverny, le COS a autorité sur les forces d'opérations spéciales appartenant aux trois armées. « La France instaure un COS », *Le Monde*, 10 juillet 1992, p. 7 ; Éric Micheletti, « Le commandement des opérations spéciales », *Raids*, n° 84, mai 1993, p. 12-13 ; « Le commandement des opérations spéciales », *Cahiers de Mars*, n° 140, mai 1994, p. 11-18.
- 23 *JORF*, décret n° 92-523 portant création de la DRM, 17 juin 1992, p. 7900 ; Jacques Lanxade, *Quand le monde a basculé*, op. cit., p. 331-333 ; Frédéric Turlan, « La révolution du renseignement militaire », *Armées d'aujourd'hui*, n° 178, mars 1993 ; Éric Micheletti, « La direction du renseignement militaire », *Raids*, n° 92, janvier 1994, p. 24-28.
- 24 Jacques Isnard, « Au profit d'un grand commandement opérationnel, les armées pourraient installer un Pentagone à la française sur la base aérienne de Creil », *Le Monde*, 25 janvier 1993, p. 7 ; Patrice-Henri Desaubiaux, « Un Pentagone à la française », *Le Figaro*, 8 juin 1994.

moyens réduits ? Compromis entre la complémentarité des compétences et des capacités à l'échelle européenne ou persistance du développement de capacités nationales concurrentes faiblement différenciées ? Compromis sur le service national entre le risque de priver les bâtiments de leur capacité opérationnelle immédiate et de leur autonomie et la rupture du lien entre le pays et sa marine qui cessera par là même d'être vraiment « nationale »²⁵. Si la guerre du Golfe a démontré les limites de l'amalgame, certaines unités ayant dû en toute hâte être professionnalisées, la professionnalisation est une solution coûteuse. La disette financière aidant, l'heure n'est en effet plus à l'amaigrissement, mais à l'amputation. Autant de compromis susceptibles d'engager la marine pour plusieurs décennies.

154

Optimar 95 est la déclinaison navale du plan de restructuration des forces armées décidé en avril 1992²⁶. Destiné à « donner de l'eau » à la marine en trois ans, l'axe principal en est le resserrement rationnel des structures. Il se traduit par la création de grands commandements organiques comme Almines, Algasm, Alfand et Alae auxquels ont été rattachées la plupart des unités de métropole et la dissolution des organismes prédécesseurs²⁷. La distinction entre commandements organiques et opérationnels est davantage soulignée que par le passé : trois grands commandements organiques (guerre des mines, lutte sous-marine et projection de forces) dépendant directement du chef d'état-major de la marine et chargés de la mise en condition des unités sont plus autonomes et renforcés dans leur rôle. S'ajoutent deux groupes d'avions : aviation embarquée et patrouille maritime. Des mouvements d'unités, des fermetures de bases et des réductions d'implantations sont prévues²⁸, ainsi que des dissolutions²⁹ et des transformations³⁰ ou des rattachements³¹. Dissous, le Centre d'entraînement de la flotte (CEP) et le Centre d'études pratiques du matériel naval (CEPMAN) voient leurs compétences dévolues aux différents commandements organiques, désormais responsables de la capacité opérationnelle des unités mises à la disposition des commandements opérationnels³². La création du

25 *JORF*, loi n° 92-9 modifiant le Code du service national, 7 janvier 1992, p. 324.

26 Simon Jacques François, « Adieu, l'armée », *Le Monde*, 20 avril 1992, p. 9.

27 Almines : amiral commandant la force de guerre des mines. Algasm : amiral commandant le groupe d'action sous-marine. Alfand : amiral commandant la force d'action navale. Alae : amiral commandant l'aviation embarquée.

28 Comme le transfert du Centre d'expérimentations pratiques de l'aéronautique navale (CEPA), de l'École de santé et de sauvetage de l'aéronautique navale (ESSAN) et de l'escadrille 10 S de Saint-Raphaël vers Hyères.

29 Celle de l'arrondissement maritime de Rochefort par exemple.

30 Les 2^e et 3^e R MAR basés à Brest à Toulon deviennent R MAR Atlantique et Méditerranée.

31 Le commandement de la marine à Paris, jusque-là dépendant de la région maritime de Cherbourg est rattaché à l'état-major de la marine.

32 Le CEPMAN intègre de multiples commissions d'études pratiques : transmissions, océanographie, sous-marins, aéronautique, etc.

commandement interarmées des forces spéciales rend obsolète le groupement des fusiliers-marins commandos (GROUCO), structure marine héritée de la guerre d'Algérie³³. Des abandons de capacités opérationnelles jugées moins nécessaires qu'au temps de la guerre froide sont avoués (l'intervention humaine à grande profondeur et la lutte contre les mines de grand fond).

Pour l'exécution des missions, les unités sont en effet confiées à un commandant opérationnel qui peut exercer un commandement maritime comme Ceclant, Cecmed, Alindien ou Alpaci, un commandement interarmées ou un commandement multinational. Disparaissent donc Alexclant et Alescmec³⁴ au profit d'Alfan à Toulon, d'Algasm et Almines à Brest. La force d'action navale (FAN) est orientée vers l'action extérieure ; la force de guerre des mines et le groupe d'action sous-marine sont chargés de la sûreté de la FOST. Dans une interview accordée en juin 1992, l'amiral Coatanéa le reconnaît :

Nous n'avons plus les moyens d'entretenir sur chaque façade une force navale polyvalente ayant porté chacune de ses capacités au plus haut degré. Chaque force organique spécialisée sera donc équipée et entraînée en priorité dans les domaines de lutte correspondant à sa vocation, mais sans pour autant délaisser les autres. Chaque unité doit conserver un niveau standard pour l'ensemble de ses capacités, mais atteindre l'excellence dans sa capacité prioritaire³⁵.

Cette vision se heurte cependant à la réalité de la disette budgétaire – l'entraînement d'une unité coûte cher – et de la hiérarchie militaire – le CEMM est privé de ses prérogatives par le haut (CEMA) et le bas (commandements organiques). Là où d'aucuns perçoivent une rupture capacitaire, il est résolu à ne voir qu'une optimisation des moyens eu égard aux théâtres d'opérations respectifs : les frégates *Floréal* privilégient la capacité de surveillance (radars, hélicoptère et canon de 100 mm) et les frégates furtives *La Fayette* sont dépourvues de capacités anti-sous-marines³⁶. « Nous avons délibérément retenu ici une logique d'emploi et non de valeur intrinsèque », déclare l'amiral Coatanéa à leur sujet tout en concluant que « dans certains

33 Jacques Lanxade, *Quand le monde a basculé*, op. cit., p. 335-336. Il note le peu d'enthousiasme de la marine devant la création du COS qui la privait, selon elle, de ses meilleures unités.

34 Ceclant : commandant en chef pour l'Atlantique. Cecmed : commandant en chef pour la Méditerranée. Alindien : amiral commandant les forces maritimes et la zone maritime de l'océan Indien. Alpaci : amiral commandant les forces maritimes et la zone maritime de l'océan Pacifique. Alesclant : amiral commandant l'escadre de l'Atlantique. Alescmec : amiral commandant l'escadre de la Méditerranée.

35 « Restructuration de la marine. Entretien avec le CEMM », *Cols bleus*, n° 2175, 20 juin 1992, p. 4-9.

36 Construits à partir d'avril 1988 par les Chantiers de l'Atlantique selon les normes de construction des bâtiments civils (par blocs), donc rapidement et moins cher, les six bâtiments *Floréal* ont vocation à protéger la ZEE.

domaines, nous aurons probablement à faire mieux avec moins »³⁷. L'état-major interarmées disposera à terme d'une cellule « marine » vouée au rôle d'interface avec les équipes tactiques de la force d'action navale ou les grands commandements opérationnels.

« Il ne peut pas y avoir de commandement opérationnel efficace s'il n'existe pas en amont un commandement organique puissant », assure encore l'amiral. En 1995-2000, les capacités de la marine doivent en effet être sensiblement renforcées avec l'admission au service actif du SNLE-NG *Triomphant*, du porte-avions nucléaire *Charles de Gaulle*, du chasseur Rafale, de l'avion de guet AWACS Hawkeye³⁸, des frégates *La Fayette* et *Horizon*, des nouveaux missiles (surface-air Aster 15 et 30 et antinavires) et de la torpille lourde MU 90³⁹. La FAN comprendra à terme deux porte-avions, quatre frégates anti-aériennes, cinq frégates anti-sous-marines, trois transports de chalands de débarquement et trois pétroliers ravitailleurs. La proximité géographique de la base des sous-marins nucléaires d'attaque et du commandement organique de l'aviation embarquée contribue, toujours selon l'amiral Coatanéa, à faire de Toulon « un véritable pôle dédié à la maîtrise des conflits⁴⁰ ».

156

La fermeture de la base des sous-marins de Lorient et de la base de l'aéronautique navale de Fréjus-Saint-Raphaël ainsi que la résolution de la question des commandements dans les DOM-TOM en 1995 parachèvent la réorganisation⁴¹. Hors Brest et Toulon subsistent 2 600 marins à Cherbourg (4 000, écoles comprises) et plus de 4 000 à Lorient⁴². Comptant alors cent dix bâtiments de combat et de soutien et deux cents aéronefs de combat, la marine est organisée de manière duale autour de la force océanique stratégique (FOST) et de forces navales constituées en fonction des besoins par prélèvement sur les sept grandes forces organiques : force d'action navale ; groupe d'action sous-marine ; force de guerre des mines ; escadrille des sous-marins d'attaque ; aviation embarquée ; aviation de patrouille maritime et fusiliers marins commandos.

37 « Restructuration de la marine », art. cit.

38 Le sigle AWACS (système de détection et de commandement aéroporté) désigne tous les types d'avions de guet ou d'hélicoptères équipés de stations radar parmi lesquels prend place le Grumman E 2 C Hawkeye. Équipant la 4 F de Lann-Bohoué, sa triple mission est d'assurer la sûreté de zone afin de garantir la liberté d'action des forces, d'informer et de diriger les raids d'assaut, de contrôler les avions d'interception.

39 Jean de Galard, « Optimar 95 ou la restructuration de la marine », *Air et Cosmos*, n° 1412, 15-21 février 1993, p. 32.

40 *Ibid.*

41 Jacques Lanxade, *Quand le monde a basculé*, op. cit., p. 346.

42 Les écoles implantées à Cherbourg sont le centre d'instruction navale (CIN) de Querqueville, l'école des électrotechniciens et l'école de sécurité (EMES), le centre de formation du personnel féminin de la marine (CFPFM) et l'école des applications atomiques de l'énergie atomique (EAMEA). À Lorient subsiste le centre des fusiliers marins et marins commandos (COFUSCO).

Cet aggiornamento des moyens s'apparente à une réduction homothétique alors que le même CEMM affirme que « vouloir conserver les mêmes composantes qu'hier, au besoin moins étoffées, c'est être assuré de se heurter tôt ou tard à un effet de seuil au-dessous duquel elles n'ont plus aucune signification⁴³ ». En outre, il fait face à trois difficultés : tout d'abord, la résorption d'une bosse de financement héritée de lois de programmation antérieures exécutées incomplètement et de difficultés de développement surmontées difficilement ; ensuite, une suractivité chronique induite par une contraction des moyens en regard d'un volume au moins constant de missions⁴⁴, le tout se traduisant par un sous entretien endémique ; enfin, une tension permanente dans la gestion de ressources humaines réduites et soumises à un fort taux d'activité.

La structure du budget de la marine est fortement déséquilibrée avec un titre v dédié aux investissements représentant les deux tiers de la section, soit le double du titre III dévolu au fonctionnement, principalement aux rémunérations et aux charges sociales, et parvenu à son seuil d'incompressibilité. Avec 14 202 millions de francs inscrits au budget de 1995, le titre III en hausse apparente de 0,9 % par rapport à 1994 : l'inflation étant de 1,58 %, l'augmentation n'évite pas une nouvelle et perceptible baisse du pouvoir d'achat des dépenses ordinaires, alors que la réévaluation de la condition militaire et la revalorisation du service national absorbent une part significative de cet abondement des crédits de fonctionnement (3 %). Frais de mutation, entretien immobilier et affrètements sont tendus. L'entretien programmé de la flotte, réparti entre les titres III et v, pèse lourd en raison du vieillissement de la flotte en service et de l'admission au service actif de nouveaux matériels performants mais au maintien en condition opérationnelle coûteux, sans évoquer le coût constant de la propulsion nucléaire. La montée en puissance des nouveaux programmes, dont certains sont particulièrement lourds, et le développement des organismes interarmées nécessiteraient une augmentation notable des effectifs de la marine que la loi de programmation 1994-1998 ne prévoit que partiellement⁴⁵.

Pour sa part, avec 24 342 millions de francs, le titre v régresse de 0,3 % par rapport à 1994. La chute des crédits consacrés à la FOST y est pour beaucoup : la fin des développements du SNLE-NG et le report de la mise en service du missile M 5 à 2010 – et, par voie de conséquence, l'étalement des refontes des

43 Amiral Alain Coatanéa, « Au-delà des vagues », *Défense nationale*, mars 1992, p. 9-23.

44 Exemple révélateur, la cible initiale des avions de patrouille maritime Atlantique II a été réduite de 42 à 28 en 1991, sans que le volume des missions autrefois confiées aux Atlantic I décroisse.

45 Intervention de l'amiral Jean-Charles Lefebvre devant les commissions spécialisées de l'Assemblée nationale et du Sénat sur le budget 1995, octobre 1994.

futurs SNLE⁴⁶ – l’expliquent pour l’essentiel. La hausse de 1 %, des fabrications classiques masque une disparité entre les fabrications « flotte » en baisse de 10 % et les fabrications pour l’aéronautique navale en hausse de 20. La mise au standard opérationnel *Améthyste* des SNA de la classe *Rubis* s’achève en 1995 : son impact sur le budget disparaît... alors qu’apparaissent les premières lignes de financement des études pour une nouvelle génération de SNA. Les crédits du *Charles de Gaulle* sont stables, ceux des frégates *La Fayette* entre deux demi-séries⁴⁷. Mais l’achat des Rafale, en version intercepteur pour remplacer les Crusader puis en version avion d’assaut pour remplacer les Super-Etendard, se fait sentir.

158

La flotte se répartit en effet assez équitablement entre les matériels à bout de bord (porte-avions *Foch* et *Clemenceau*, sous-marins classiques à propulsion diesel-électrique, frégates de premier rang de type *Duquesne* et *Suffren*, avisos de type *d’Estienne d’Orves*, chasseurs de mines de type *Circé*), ou nécessitant une modernisation urgente (frégates de premier rang de type *Tourville*, avions embarqués Super-Etendard, hélicoptères Lynx et Super-Frelon) en regard d’un petit nombre d’unités récentes admises au service actif (sous-marins nucléaires d’attaque, frégates *Cassard* et *Jean Bart*, frégates de surveillance *Floréal*, chasseurs de mines tripartites *Éridan*, avions de patrouille maritime Atlantique II et patrouilleurs de service public) dans l’attente de l’aboutissement de nombreux programmes à court terme (dernière tranche des avions de patrouille maritime Atlantique II, hélicoptères moyens polyvalents Panther pour les frégates, porte-avions nucléaire, SNLE-NG, avion de combat multi rôle Rafale, hélicoptères NH-90⁴⁸) sinon dans un avenir plus lointain (frégates *Horizon*).

Alors que la réalisation du plan Optimar 95 est déjà bien avancée, le *Livre blanc* dessine en 1994 les grandes lignes du futur modèle d’armée navale : « Les forces navales devront comprendre une centaine de bâtiments, incluant une composante aéronavale et une composante sous-marine avec soixante-cinq à soixante-dix bâtiments de haute mer dont une cinquantaine de combat, des flottilles d’avions de patrouille maritime et d’hélicoptères⁴⁹. ». Or le cumul des amputations du budget de la Défense de 1988 à 1993 est de

46 Fin 1994, la programmation des SNLE-NG est la suivante : essais à la mer du *Triomphant* en 1994 pour admission au service actif (ASA) en septembre 1996 ; ASA du *Téméraire* en 1999, ASA du *Vigilant* en 2001 et commande de l’ultime SNLE-NG en 1996.

47 La réalisation des six frégates commandées par Taïwan accapare l’activité de l’arsenal de Lorient.

48 La dérive des coûts du NH-90 est déjà un problème pour la survie du programme en 1994. Le sort doit en être fixé en 1997.

49 *Livre blanc sur la Défense*, 1994, 2^e partie, chap. v, « Capacité des forces armées », p. 92, en ligne, consulté le 7 janvier 2020 : <http://www.livreblancdefenseetsecurite.gouv.fr/pdf/le-livre-blanc-sur-la-defense-1994.pdf>.

11 milliards de francs (2,377 milliards d'euros 2018) selon Jacques Baumel, membre de la commission de la Défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale. La corpulence globale diminue et l'effort à fournir dans la décennie 1995-2005 pour que la marine remette à niveau ses capacités sera important.

Adaptem : un état-major actualisé

Le plan Adaptem est l'application à l'état-major de la marine placé sous la direction du major général de la rénovation des structures des armées. Héritage multidécennal, quatre divisions coexistaient : la réflexion et les études (EMM 1), le renseignement (EMM 2), les opérations (EMM 3), les ports et bases (EMM 4). Désormais, trois divisions subsistent.

1. la division opérations logistiques (OPL) et ses bureaux emploi (EMPL), soutien (STN) et coopération relations extérieures (BCRE) veillent au maintien en condition opérationnelle des unités. OPL et les commandements territoriaux et organiques assurent le fonctionnement de la Marine au quotidien tant dans son activité que dans son soutien.
2. la division Programmes (PROG) assure la conduite des programmes des bâtiments et des avions futurs. PROG dispose de cinq bureaux correspondant à autant de domaines d'expertise technico-opérationnelle : lutte au-dessus de la surface (LAS), lutte sous la mer (LSM), plates-formes et mobilité navale (PFM), sous-marins (SM), transmissions, systèmes d'information et de commandement (TSIC).
3. La division Plans (PL) construit le cadre général qui assure la cohérence de la marine du futur. Avec ses bureaux Finances (FIN) et Études et plans généraux (EPG), elle confronte les besoins opérationnels et la ressource budgétaire, détermine la stratégie et la politique à long terme, établit les schémas directeurs et les modèles qui visent à constituer la marine à venir et en assure la planification et la programmation.

La gestion de la ressource humaine est du ressort des bureaux Emploi Militaires et civils (EPC) et Organisation réglementation et administration (ORA) agissant étroitement avec la DPMM. Enfin, le bureau Infrastructures (INFRA) travaille avec la direction centrale des travaux et immobiliers de la marine (DCTIM) pour diriger, et faire construire les ports, casernements et autres installations indispensables. Après du major général, une cellule NUC-ENV-HSCT veille au contrôle de tout ce qui touche au nucléaire et à l'environnement.

Un vrai enjeu de cohérence

La problématique essentielle réside dans la contradiction propre aux espaces maritimes entre la présence et la maîtrise s'appuyant sur la

permanence et une certaine dispersion d'une part et la capacité de monter en puissance et l'action fondées sur la disponibilité et la concentration des moyens d'autre part. La fin étant seule garante d'une cohérence d'ensemble, la mutualisation des moyens entre les armées s'impose : même chasseur Rafale pour la marine et pour l'air, même missile surface-surface ou sol-air moyenne portée pour la marine et l'armée de terre, mêmes satellites pour les trois armées.

Les difficultés, passagères ou structurelles, ne doivent pas faire oublier la sauvegarde impérative d'une cohérence multiple et indispensable : entre les risques liés à l'emploi de technologies innovantes et les nécessités de la régulation budgétaire, entre les différents systèmes de forces, entre les effectifs et les programmes, entre les programmes et les besoins opérationnels, entre les différents programmes, le tout devant chronologiquement converger. Confiance dans l'avenir, constance dans l'effort, mais vigilance aux dérives sous capacitaires : la seconde moitié des années 1990 sera placée sous le signe de la sobriété.

160

En fait, il y a eu bien du « tirage » entre les responsables politiques et les chefs de la marine. Cette dernière chercha selon Louis Gautier à s'émanciper du cadre institutionnel fixé pour la restructuration et publié dans le document général annoncé le 16 avril 1992. L'amiral Coatanéa remet sa démission au ministre de la Défense Pierre Joxe le 8 octobre 1992⁵⁰. Le motif prévisible est le désaccord avec son budget qui lui paraît être « un carcan de restrictions durables » imposé à la flotte française. Ayant manifesté publiquement ses doutes sur la capacité de la marine à remplir les missions que le gouvernement lui a confiées compte tenu, en parallèle, des moyens qu'il lui accorde et qu'il juge trop parcimonieux. « Dans ses structures actuelles, confie-t-il à *Cols bleus*, la marine ne parvient plus à faire face qu'en déployant des trésors d'ingéniosité et en demandant toujours plus à ses équipages. Aujourd'hui, la limite est proche d'être atteinte dans certains domaines. » Et d'ajouter en septembre dans le mensuel *Armées d'aujourd'hui* : « Malgré les programmes en cours aujourd'hui ou prévus, le nombre des bâtiments de combat diminuera de 11 % dans les huit ans à venir et leur âge moyen passera de quatorze à plus de dix-sept ans. Les trois quarts de nos navires auront alors dépassé leur mi-vie, au lieu de la moitié aujourd'hui. » Dressant alors la probable composition de la flotte de guerre française dans les années à venir, l'amiral Coatanéa a estimé que le potentiel sera « insuffisant » pour les grands bâtiments d'escadre et

50 Louis Gautier, *Mitterrand et son armée*, op. cit., chap. 10 « Un format d'armée instable », p. 313-342 ; Jacques Isnard, « En désaccord avec les restrictions budgétaires, l'amiral Coatanéa donne puis reprend sa démission de chef d'état-major de la marine nationale », *Le Monde*, 15 octobre 1992, p. 17.

de transport, et qu'il sera « sévèrement amputé » en matière de sous-marins d'attaque et d'avions de surveillance maritime. À l'approche d'échéances électorales en mars 1993 tenues pour décisives, la proposition par certains députés socialistes d'un amendement reprenant une partie des souhaits du CEMM (un transport de chaland de débarquement et un second porte-avions nucléaire) a permis à ce dernier de ne pas pousser jusqu'au bout sa démarche, comme le fit l'amiral Patou pour des raisons identiques en 1970, et de reprendre sa démission le 13 octobre 1992.

LES ENJEUX MARITIMES D'UNE STRATÉGIE RENOUVELÉE ET RÉÉQUILBRÉE : UEO OU OTAN ?

Revenants et invariants de la stratégie militaire française

La dissuasion : encore et toujours nationale

Avant comme après 1989, la crédibilité, la suffisance et la disponibilité permanente des forces nucléaires assurant une posture permanente de sûreté contribuent à la préservation de la paix⁵¹. Avant la chute du Mur, la France déployait des armements nucléaires tactiques spécifiques dans le cadre de l'ultime avertissement : ils s'articulaient avec les armements stratégiques. Les programmes convergents du sous-marin nucléaire de nouvelle génération le *Triomphant* et du missile mer-sol balistique stratégique (MSBS) M 45 restent dans l'esprit de la « frappe en second »⁵². Une écoute améliorée de son environnement, une discrétion accrue par un volume supérieur et une plongée plus profonde, des technologies poussées réduisant l'équipage d'un cinquième, une robustesse améliorée autorisant des interruptions périodiques pour entretien et réparations (IPER) plus espacées caractérisent le SNLE-NG⁵³ auquel l'entrée en service du M 45 assure une meilleure sécurité⁵⁴.

La permanence de la posture suppose la modernisation constante des moyens. Or, la part relative du nucléaire dans le budget de la défense est en baisse entre 1991 et 1994⁵⁵. Cette diminution parallèle et proportionnelle

51 La 300^e patrouille opérationnelle débute le 26 avril 1994, quelques semaines avant que le *Triomphant*, SNLE de nouvelle génération, ne rejoigne le port base de l'île Longue, le 1^{er} juillet. Patrick Boureille *et al.*, *L'île Longue. Histoire d'un site exceptionnel*, Quimper, Palantines, 2013, p. 166.

52 Allocution du CEMM Jean-Charles Lefebvre devant le CID, 27 juillet 1994.

53 Yves Cariou, *Force océanique stratégique*, Rennes, Marines éditions, 2006, p. 100 sq.

54 Missile de 35 tonnes portant à plus de 6 000 kilomètres, le M-45 emporte six têtes nucléaires TN 75 de 100 kilotonnes chacune guidées par centrale inertielle pour un écart circulaire probable de 200 mètres par rapport à la cible. Il autorise une plus grande zone de déploiement, donc une sûreté accrue du SNLE. Marc Théléri, *Introduction à la force de frappe française (1945-2010)*, Paris, Stock, 1995, p. 245 sq.

55 Pour 1993, les crédits de paiement diminuent de 11,54 % par rapport à 1992. Nombreuses sont les réductions et les suppressions des programmes : arrêt du missile Hadès, suspension des essais nucléaires, retrait des missiles Pluton et des bombes à gravitation AN 52 sur

de la menace pesant sur la France et de l'effort en faveur du nucléaire est caractéristique d'une réflexion constante sur le rapport entre la taille de l'arsenal et le concept nucléaire⁵⁶. Après 1990, cette stratégie demeure valable : la dissuasion est « une mission pérenne » de la marine nationale⁵⁷. Mais la frappe en second avec des moyens dédiés demeure une spécificité française : les Américains détiennent avec la version Trident II D 5 une arme polyvalente et les Britanniques intègrent le même missile dans leur panoplie « substratégique ».

Les forces navales conventionnelles : réhabilitation par coopération

162

Un engagement explicite des forces conventionnelles dans une stratégie active et dynamique caractérise les années 1990. En raison de la nature du milieu dans lequel elles évoluent, les forces navales modulent leur action, jouant de l'ostentation ou de la discrétion, de la diplomatie ou de la brutalité. Alternativement, elles peuvent soutenir l'action diplomatique, faire peser une menace, projeter des forces et protéger à terre, assurer la sûreté des communications ou des ressortissants, contrôler la navigation, effectuer les missions de service public⁵⁸. En temps de paix, elles contribuent à la « posture permanente de sûreté » définie par le *Livre blanc*⁵⁹. En temps de crise, en association, en complément ou en soutien des forces des autres armées ou dans un cadre résolument multinational, la disponibilité permanente d'un groupe aéronaval et d'un groupe amphibie aptes au combat constitue le volet maritime des capacités interarmées de projection de puissance et de forces.

Jaguar, diminution d'un tiers du nombre des commandes prévues de SNLE-NG, réduction du niveau d'alerte des forces aériennes en temps de paix, suppression du programme de missiles air-sol longue portée. Pascal Boniface, « Révolution stratégique mondiale, continuité et inflexions de la politique française de sécurité », dans Samy Cohen (dir.), *Mitterrand et la sortie de la guerre froide*, Paris, PUF, p. 160.

56 Pascal Boniface, *Vive la bombe ! Éloge de la dissuasion nucléaire*, Paris, éditions n° 1, 1992.

57 *Une marine océanique ouverte sur le monde et prête à agir*, Paris, ministère de la Défense, 2002.

58 Intervention du CEMM Jean-Charles Lefebvre devant les commissions spécialisées de l'Assemblée nationale et du Sénat sur le budget 1995, octobre 1994.

59 « La posture permanente de sûreté recouvre l'ensemble des dispositions prises pour mettre en toutes circonstances le pays à l'abri d'une agression, même limitée, contre son territoire et ses intérêts immédiats. Autour de la dissuasion, elle comprend les capacités de prévention, de protection et de constitution de forces et de changement de format. » (*Livre blanc sur la Défense*, 1994, 2^e partie, chap. v, p. 83 sq.) Sur ce *Livre blanc*, « enfant adultérin de la cohabitation » (Jacques Baumel, *Le Monde*, 20 avril 1994), qui entérine des évolutions initiées par Pierre Joxe et trace quelques évolutions adoptées par la loi de programmation militaire 1995-2000, voir : Louis Gautier, *Mitterrand et son armée*, op. cit., p. 254-278, et dossier du Conseil de défense, 16 février 1994, SGDSN.

Un espoir raisonnable dans la construction d'une Europe de la défense distingue les années 1990⁶⁰. À l'issue du sommet de l'Alliance atlantique réuni à Rome les 7 et 8 novembre 1991, la déclaration des chefs d'État et de gouvernement prend acte de la « convergence » entre l'Union de l'Europe occidentale (UEO) et l'OTAN⁶¹. Conclues les 9 et 10 décembre 1991, les accords de Maastricht consacrent l'UEO comme promoteur principal de la politique de défense commune ayant vocation à devenir le « pilier européen de l'Alliance atlantique »⁶². La marine française recherche alors « toutes les occasions de resserrer les liens et de dégager des convergences entre les marines de l'Europe⁶³ ».

Ainsi en est-il des réunions périodiques des Heads of European Navies (HEN) : initiative britannique en 1990, ce forum informel bientôt annuel, sous présidence tournante, indépendant et apolitique, regroupe les chefs d'état-major de la marine de chaque nation européenne membre de l'Union européenne ou de l'OTAN disposant de forces navales. Il a la triple ambition de promouvoir la compréhension entre les marines des pays membres, d'examiner les questions d'intérêt commun et mutuel et de mieux faire connaître le domaine maritime dans les pays membres⁶⁴. C'est tout autant une base de

- 60 Dans le colloque « L'Europe, puissance navale » organisé par le Centre d'étude et de prospective stratégique les 13 et 14 octobre 1994, le CEMM remarque que « pour la première fois [de son histoire], l'Europe sent surgir son identité hors de tout dessein et de toute entreprise de domination territoriale. Aujourd'hui, ce sont la liberté et la conscience des peuples qui suscitent et animent la conscience européenne. Saisissons cet instant ! » (Robert Bussière, recension des actes, *Défense nationale*, n° 561, février 1995.)
- 61 Déclaration de Rome sur la paix et la coopération publiée par les chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique nord, 8 novembre 1991, points 6 à 8. Ce sommet est rugueux, Mitterrand refusant de signer un paragraphe de la déclaration concernant les armes nucléaires et un autre relatif à l'évolution de l'URSS. Consentement arraché de mauvaise grâce aux Américains (Pascal Boniface, *L'Année stratégique 1995*, Paris, Armand Colin, 1995, p. 12).
- 62 Traité de Maastricht, article J.7 : « [...] L'UEO fait partie intégrante du développement de l'Union en donnant à l'Union l'accès à une capacité opérationnelle. [...] Elle assiste l'Union dans la définition des aspects de la PESC ayant trait à la défense. [...] En conséquence, l'Union encourage l'établissement de relations institutionnelles plus étroites avec l'UEO en vue de l'intégration éventuelle de l'UEO dans l'Union, si le Conseil européen en décide ainsi. La politique de l'Union au sens du présent article n'affecte pas le caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense de certains États membres, elle respecte les obligations découlant du traité de l'Atlantique nord pour certains États membres qui considèrent que leur défense commune est réalisée dans le cadre de l'OTAN et elle est compatible avec la politique commune de sécurité et de défense arrêtée dans ce cadre. »
- 63 Allocution du CEMM Jean-Charles Lefebvre devant le CID, 27 juillet 1994.
- 64 À l'invitation de l'amiral Oswald, First Sea Lord, le 6 juin 1990, répondent les CEMM belge, danois, français, allemand, italien, néerlandais, norvégien, espagnol, anglais et un observateur de l'US Navy. Le 2 novembre, une session des CEMM des marines d'Europe du Sud se réunit à Rome à l'invitation de l'amiral Filippo Ruggiero. À Portsmouth en 1994, le HEN est devenu CHENS (Chiefs Of European Navies) et regroupe vingt-quatre nations. Depuis l'officialisation de ce forum à Stockholm en 2007, les ont rejoints les CEMM bulgare,

départ pour un rapprochement français de l'OTAN qu'un rééquilibrage de l'Alliance atlantique. En juin 1991, l'amiral Coatanéa, chef d'état-major de la marine nationale, invite tous ses homologues des pays de l'UEO à Paris⁶⁵.

La constitution de forces navales interalliées occasionnelles est une nouveauté. La force navale franco-allemande (FNFA), créée en 1991, est une force de réaction rapide non permanente combinant des moyens *ad hoc* pour exécuter des missions d'intérêt commun, participer à des opérations de l'Union européenne ou de l'OTAN, remplir un mandat de l'ONU ou procéder à des entraînements opérationnels⁶⁶. Sur un modèle comparable, la marine nationale promeut la création d'une force aéromaritime avec les Portugais, les Espagnols et les Italiens, future composante aéronavale d'une force d'action rapide navale européenne. Telle est l'origine d'Euromarfor qui naît officiellement en 1995 pour remplir les missions définies le 19 juin 1992 dans la déclaration de Petersberg sur le renforcement du rôle opérationnel de l'UEO : contrôle maritime, missions humanitaires, maintien de la paix, prévention des crises (patrouilles maritimes, guerre des mines) et rétablissement de la paix⁶⁷.

164

Ces différentes initiatives révèlent les difficultés rencontrées par la marine nationale pour se doter d'un éventail complet de capacités dans tous les domaines de lutte. La France revendique pourtant un statut de puissance mondiale. Or l'amiral Jean-Charles Lefebvre avoue aux stagiaires du CID en juillet 1994 qu'« il est sage et constructif de s'orienter, en concertation avec nos partenaires européens, vers le développement de pôles d'excellence, permettant de dégager des complémentarités ». L'apport français à une structure européenne de défense est double. L'UEO avec ses deux cents frégates mais ses deux seuls porte-avions avec catapultes et brins d'arrêt est un axe d'effort : « Il serait paradoxal qu'au moment où vient de s'écrouler le mur de Berlin, nous renoncions à une politique du large pour revenir au concept stratégique de la forteresse, dont l'histoire a abondamment consacré l'échec », note le CEMM, l'amiral Alain Coatanéa, en mars 1992⁶⁸. D'une part, la marine met en œuvre un groupe aéronaval puissant structuré autour d'un porte-avions et associé

chypriote, estonien, finlandais, grec, irlandais, lituanien, maltais, polonais, portugais, roumain, slovène, suédois et turc.

65 SHD MV 209 Y, cartons 1 à 16, « Réunion des CEMM (1990-1991) ».

66 CF Fabre, « La force navale franco-allemande », *Cols bleus*, n° 2410, 1997, p. 6-8.

67 Euromarfor peut déployer en cinq jours selon les besoins un *task group* de quelques bâtiments ou un groupe aéronaval. J.-M. La Tremodat, « Euromarfor : une réalité », *Cols bleus*, n° 2313, 22 juillet 1995, p. 22, en ligne, consulté le 7 janvier 2020 : <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb34348467k>. *Déclaration de Petersberg [19 juin 1992]*, Bonn, Conseil de l'UEO, La Documentation française, 1992, en ligne, consulté le 7 janvier 2020 : https://www.cvce.eu/obj/declaration_de_petersberg_fait_e_par_le_conseil_des_ministres_de_l_ueo_bonn_19_juin_1992-fr-16938094-bb79-41ff-951c-f6c7aae8a97a.html.

68 Amiral Alain Coatanéa, « Au-delà des vagues », *Défense nationale*, mars 1992, p. 9-23.

à un sous-marin nucléaire d'attaque ; de l'autre, elle coopère dans la production d'armements à la complexité et au coût croissants, définis selon des standards communs, « tout en réservant nos capacités de produire des systèmes d'armes majeurs nécessaires à notre sécurité directe ».

La dotation des grandes marines européennes d'un outil identique assure une certaine souplesse dans l'exécution des missions. Le programme conjoint franco-anglo-italien de frégate de défense antiaérienne *Horizon* est à ce titre emblématique : « Au-delà du simple aspect de l'économie des moyens, il est important que cette coopération réussisse pour créer une dynamique qui favorisera d'autres projets de coopération. Ces projets deviendront ainsi le ferment d'une future défense européenne », affirme le CEMM devant les commissions spécialisées des deux chambres en octobre 1994⁶⁹. Cette démarche s'inscrit dans le prolongement de la défunte frégate de nouvelle génération *NFR 90* : satisfaire les exigences de huit marines à partir d'une seule coque s'avérant impossible⁷⁰. Initiée en octobre 1990 lors de la rencontre bilatérale franco-britannique des ministres de la Défense, cette coopération a débouché sur la signature le 1^{er} mars 1991 d'un besoin d'état-major commun en matière de frégate antiaérienne⁷¹ suivi en septembre et octobre 1992 d'une fiche de caractéristiques militaires commune aux deux marines⁷², amendée le 18 décembre 1992 avec l'adjonction de la partie italienne. Bâtiment de haute mer, d'un tonnage voisin de 6 000 tonnes, se déplaçant à 30 nœuds, avec une grande autonomie (6 000 nautiques à 18 nœuds) et un équipage réduit, elle doit protéger les unités majeures d'une force navale ou les navires marchands d'un convoi, sinon agir isolément. Armée de l'hélicoptère NH 90 ou du Merlin, elle emporte le nec plus ultra de la guerre électronique, de la lutte surface-air avec le missile Aster, de la lutte surface-surface, a une capacité

69 Intervention de l'amiral Jean-Charles Lefebvre devant les commissions spécialisées de l'Assemblée nationale et du Sénat sur le budget 1995, octobre 1994.

70 Les huit pays associés dans le développement de la *NFR 90* étaient l'Allemagne, le Canada, l'Espagne, les États-Unis, la France, l'Italie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Les dissensions portèrent sur le système d'armes (Exocet français contre Harpoon américain) et l'absence de défense anti-missile à courte portée (souvenir britannique des Falklands). Le retrait des Anglo-Saxons condamna le projet : les États-Unis envisageaient plutôt des frégates du type *Arleigh Burke* dès 1988 mais restèrent partie prenante du projet le temps nécessaire pour garantir une partie substantielle des travaux pour leurs chantiers navals et leurs équipementiers en armement. La Royal Navy se retira en 1989, la *NFR 90* ne lui paraissait pas susceptible de remplacer les type 42.

71 « La France et la Grande-Bretagne pourraient construire en commun une frégate antiaérienne », *Le Monde*, 6 mars 1991, p. 20.

72 « Future frégate commune : rencontre franco-britannique », *Cols bleus*, n° 2183, 12 septembre 1992, p. 21. Cette signature a lieu lors d'une entrevue de Tom King et Pierre Joxe. Le 2 décembre, François Mitterrand et John Major réaffirment l'importance que chaque pays accorde aux bénéfices d'une coopération en matière de standardisation, de rationalisation et d'interopérabilité des matériels de défense.

d'autodéfense contre les torpilles et les sous-marins et effectue des frappes contre la terre.

Il est clair que dans la conjoncture actuelle, les marines européennes doivent être réalistes dans leurs ambitions et se persuader que constituer un outil naval adapté à toutes les situations d'une action d'envergure n'est plus à la portée d'une nation seule. Chacune doit donc, après avoir défini les pôles d'excellence dont elle veut conserver la maîtrise pour elle-même, rechercher la complémentarité et l'interopérabilité opérationnelle au travers de la coopération industrielle.

Voilà ce qu'on lit en conclusion d'un article commun aux trois marines⁷³. Salon biennal de l'armement naval, Euronaval 94 est placé sous le signe de la coopération industrielle et opérationnelle au sein de l'Union européenne. François Léotard évoque pour sa part une « mutualisation de la puissance »⁷⁴.

166

Parallèlement, après plusieurs années d'échanges entre unités militaires et de présence d'officiers de liaison, a été créé le 1^{er} novembre 1991 sur la base d'accords bilatéraux le premier poste permanent d'officier d'échange. À compter de 1993, les écoles navales française (Lanvéoc-Poulmic) et allemande (Flensburg) échangent des élèves officiers.

Mais la cristallisation ne semble pas avoir lieu. L'absence d'une menace frontale majeure freine les ardeurs des États européens dans la mise en œuvre d'un système cohérent de sécurité. Ils privilégient une alliance étroite avec l'allié américain à la construction d'une entité autonome prônée par un État qui s'est retiré des commandements intégrés de l'Alliance depuis un quart de siècle. L'échec français est patent. Ainsi, alors que la situation en ex-Yougoslavie se dégrade, les opérations auxquelles participent des frégates françaises en mer Adriatique sont conduites sous commandement opérationnel de l'OTAN, conformément à un mémorandum d'accord signé avec l'UEO.

À l'épreuve des crises, c'est l'OTAN qui s'impose

Les forces armées françaises ont été engagées au nord et au sud de l'Irak, en Somalie et dans l'ex-Yougoslavie dans le genre d'opérations interarmées et interalliées postulé par la réforme entreprise en 1991-1995. En ex-Yougoslavie, les forces françaises déployées sur le terrain dans le cadre de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU) sont placées sous commandement de l'ONU ;

73 « La frégate commune de nouvelle génération », *Cols bleus*, n° 2 201, 31 janvier 1993, p. 4-7 ; « Triple entente for Future Frigate », *Navy News*, January 1993, p. 1. Le 11 juillet 1994, les ministres de la Défense italien, français et britannique signent à Londres un *memorandum of understanding* pour la construction des vingt à vingt-deux frégates *Horizon* : douze pour la Royal Navy, quatre à six pour la Marina Militare et quatre pour la marine nationale.

74 François Léotard, ministre de la Défense, devant les stagiaires du CID, 1994. *Cols Bleus*, n° 2277, 1994.

les avions français interdisant tout survol de zone (opération *Deny Flight*) sont sous commandement OTAN⁷⁵; les bâtiments de guerre appliquant l'embargo commercial de la République fédérale de Yougoslavie (opération *Sharp Guard*) sont sous commandement UEO; la force navale française opère en Adriatique sous commandement français⁷⁶. Faut-il y voir un casse-tête stratégique ou une adaptabilité accrue des structures françaises de commandement et de forces?

Se traduisant par une plus grande disposition à participer à des structures multilatérales de commandement et de forces, l'internationalisation de la politique de sécurité de la France est réelle. « Cette période qui débute à l'été 1991 est le début d'une explosion de nos relations internationales militaires. Nos officiers sont partout en Europe et dans le monde et ils font preuve d'une étonnante capacité d'adaptation à toutes les formes d'organisation : ONU, OTAN, UEO, coalition, action nationale... », note l'amiral Lanxade dans ses mémoires⁷⁷. Mais, en 1995, cette tendance dépend de trois facteurs : tout d'abord, l'évolution de l'UEO et de sa capacité à développer une organisation et des capacités de commandement autonomes; ensuite la mise en œuvre par l'OTAN du concept de groupes de forces interarmées multinationales ou Combined Joint Task Forces (GFIM ou CJTF⁷⁸), première étape de l'adaptation des forces armées alliées à leur nouvel environnement de sécurité⁷⁹; enfin la mise sur pied d'un véritable PCIAT par la France.

Très probablement, la participation française se fera au travers des forces pré-désignées et disponibles sur appel de l'UEO, plutôt que d'affecter en

75 L'opération *Deny Flight* a un triple but : effectuer une surveillance de l'espace aérien de Bosnie-Herzégovine, apporter une protection aérienne à la FORPRONU et effectuer des raids aériens à son profit.

76 Amiral Jacques Lanxade, « Le Livre blanc et l'emploi des forces », *Défense nationale*, juillet 1994, p. 26.

77 Jacques Lanxade, *Quand le monde a basculé*, op. cit., p. 344.

78 Charles L. Barry, « Nato's Bold New Concept – CJTF », *Joint Force Quarterly*, n° 5, été 1994, p. 46-54; Jacques Lanxade, *Quand le monde a basculé*, op. cit., p. 342. Le concept « *adaptive joint force packaging* » mis en œuvre depuis 1993 par le Commandement interarmées américain de l'Atlantique est proche des groupements de forces modulables. Sean A. Bergesen, *AJFP: A Critical Analysis*, Naval postgraduate school, Monterey, 1993; Paul David Miller, « The Military After Next », *Proceedings*, février 1994, p. 41-44; *id.*, « Harmonizing the Alliance with the Dynamics of Change », *Royal United Service Institute Journal*, octobre 1993, p. 15-22.

79 Approuvé au sommet de l'OTAN à Bruxelles le 11 janvier 1994, ce concept doit permettre d'améliorer la capacité de l'OTAN de déployer, sur court préavis, des forces multinationales et interarmées adaptées aux exigences spécifiques d'une opération militaire donnée. Les GFIM visaient à favoriser l'intégration de participants non OTAN à des opérations de soutien de la paix dirigées par l'OTAN, notamment dans le contexte du développement de l'IESD [Identité européenne de sécurité et défense] (*Manuel de l'OTAN*, Paris, La Documentation française, 2010, chap. XXI, « L'OTAN après la Guerre froide » et chap. III, « Les capacités opérationnelles »). L'IFOR (*Implementation Force*) consécutive aux accords de Dayton mettant à la crise en Bosnie en 1995 est un des premiers exemples de GFIM de l'OTAN.

permanence des forces comme cela a été le cas avec le symbolique Eurocorps⁸⁰. Sur le plan naval, cette approche est à l'origine de la constitution de la force maritime de l'UEO, dit Plan opérationnel Combined Endeavour⁸¹. L'heure n'est pas à la création d'un quartier général de l'UEO mais à l'affectation d'officiers de liaison entre les états-majors de planification opérationnelle des différents pays⁸² et à la mise à disposition de l'UEO d'un certain nombre de grands quartiers généraux (exemple de Northwood, quartier général de la Royal Navy mis à disposition par la Grande-Bretagne⁸³). C'est donc la relation de la France (et de l'UEO) avec les structures intégrées de l'OTAN qui est en jeu. L'Alliance atlantique s'étant avérée plus efficiente que l'UEO dans la gestion de la crise en ex-Yougoslavie, les pays européens ont essentiellement obtenu que l'adjoint de SACEUR, traditionnellement un officier général européen, puisse répondre directement devant l'UEO de tout emploi des moyens de l'Alliance n'impliquant pas la participation américaine⁸⁴. Le diable se nichant dans les détails, la réalité dépend de ce que chacun des partenaires met sous le sigle GFIM-CJTF et de l'interprétation de la formule « capacités militaires séparables mais non séparées » utilisée par les chefs d'État et de gouvernements à la réunion de l'OTAN du 11 janvier 1994⁸⁵.

De fait, le concept de GFIM crée une nouvelle réalité militaire de l'OTAN qui gomme les frontières entre les forces « intégrées » et « non intégrées » de l'Alliance. Bien que ne faisant pas partie des commandements intégrés,

80 Initiative du 59^e sommet franco-allemand de La Rochelle des 21-22 mai 1992, le corps d'armée mécanisé européen ou Eurocorps agit selon les missions de Petersberg : assurer la défense commune des pays alliés, missions de restauration ou de maintien de la paix au profit de l'ONU et de l'OSCE ainsi que des missions humanitaires. Déclaré opérationnel en décembre 1995, l'Eurocorps a nécessité la conclusion d'un accord préalable avec SACEUR et le gouvernement américain sur les prérogatives de l'Alliance : voir l'intervention du général Quesnot dans Samy Cohen (dir.), *Mitterrand et la sortie de la guerre froide*, op. cit., p. 186. En octobre 1995, le groupe aérien européen (GAE) réunit certaines capacités aériennes de la France et de la Grande-Bretagne.

81 Après des manœuvres communes de leurs forces d'actions rapides en 1992 (Farfadet), en 1993 (Ardente) et 1994 (Tramontana) dans le cadre de l'UEO, ces trois pays ont décidé le 15 mai 1995 de créer une force d'intervention rapide européenne baptisée « Eurofor », brigade dont le quartier général est installé à Florence (*Le Monde*, 14 juillet 1994, p. 10). Au 31 décembre 1995, les relations entre la flotte combinée de l'UEO et l'Euromarfor restent à définir (Pierre Bocev, « Les petits pas de l'UEO », *Le Figaro*, 16 mai 1995).

82 « L'état-major interarmées européen de planification opérationnelle », *Terre information*, n° 230, juin 1994, p. 1, 5 ; CV Pierre-Yves Le Bail, « Le point sur les i », *Armées d'aujourd'hui*, n° 197, février 1995, p. 23.

83 Sir Keith Speed, *An Operational Organization for WEU: Naval and Maritime Cooperation*, document 1415, Paris, Assemblée de l'UEO, 10 mai 1994, p. 24. « Purple Nova » organisé en novembre 1994 est un exercice de poste de commandement de l'UEO.

84 Bertrand Gallet, *La Politique étrangère commune*, Paris, Economica, 1998.

85 Déclaration des chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion du conseil de l'Atlantique nord au siège de l'OTAN à Bruxelles, les 10 et 11 janvier 1994, *Revue de l'OTAN*, paragraphe 6, février 1994, p. 31.

Français et Espagnols participent à l'opération d'interdiction *Deny Flight* (12 avril 1993-20 décembre 1995), à l'embargo *Sharp Guard* (15 juin 1993-23 octobre 1996) et à la constitution de la force qui dans le cadre de l'opération *Joint Endeavour* succède à la FOPRONU le 20 décembre 1995⁸⁶. À cette occasion, le contrôle des forces mises en mouvement a justifié le retour du chef d'état-major des armées au sein du Comité militaire de l'OTAN après trente ans d'absence.

Mais une autre lecture peut être faite. Pour les pays qui participent à la structure intégrée de l'Alliance et lui affectent des forces, les GFIM sont des « prolongements » détachables et déployables de l'OTAN qui contrôle et commande les mêmes forces, mais hors du cadre de l'article 5 du traité de 1949⁸⁷. Permanents ou *ad hoc*, simplement co-implantés ou incorporés aux quartiers généraux otaniens, les états-majors UEO ne doivent pas, pour ces pays, créer une chaîne hiérarchique concurrentielle et redondante qui brouillerait la lisibilité de l'Alliance. Pour sa part, la France voit une contradiction entre l'utilisation de la structure militaire otanienne comme ossature des quartiers généraux et des opérations des GFIM et le maintien des prérogatives de commandement de SACEUR et SACLANT d'une part et l'intention affichée en janvier 1994 de réformer l'Alliance. Les forces françaises peuvent prendre toute leur place dans l'OTAN, mais pas à n'importe quel prix⁸⁸. Négliger l'OTAN revient à gaspiller compétences, temps et finances ; diluer l'OTAN à travers l'autorité de SACEUR et SACLANT à distendre le lien militaire transatlantique. En revanche, privilégier excessivement l'OTAN, c'est dénier toute existence à l'Identité européenne de sécurité et de défense. Il y a là un potentiel conflit de légitimité entre OTAN et UEO.

Outre cette chaîne hiérarchique à créer, il ne faut pas négliger la question du C4I (*Command, Control, Communications Computers and Intelligence* ou

86 Pierre Joxe réclame en octobre 1992 un statut pour la France comparable à celui de l'Espagne au sein de l'OTAN alors que Pierre Bérégovoy a réaffirmé la politique du « ni, ni » (ni opposition ni réintégration) devant l'IHEDN le 3 septembre précédent. En décembre, Roland Dumas, ministre des Affaires étrangères, prône un « rapprochement distancié et circonstancié », ce que François Mitterrand théorise ainsi : « Comme je n'ai pas l'esprit de système, j'y consens de temps en temps, lorsque nos forces sont en cause. Les ministres de la Défense meurent d'envie d'assister à ces conclaves où l'on rencontre du beau monde » (Édouard Balladur, *Deux ans à Matignon*, Paris, Plon, 1996, p. 81).

87 Le sommet franco-britannique de Saint-Malo en 1998 marquera une nouvelle étape dans le cheminement conceptuel de la France, passant de l'autorisation accordée au cas par cas pour les actions « hors zone » de l'OTAN à une vision géographique et causale plus large.

88 Jacques Isnard, « Marquant une évolution de sa doctrine de défense, la France entend prendre toute sa place dans l'OTAN pour des opérations de maintien de la paix », *Le Monde*, 15 février 1994, p. 24. « Dans les opérations de maintien de la paix, M. Léotard estime que les grands commandements de l'OTAN ont « un poids excessif » », *Le Monde*, 26 mai 1994, p. 12. Carey Schofield, « France as the Wild Card in NATO? », *International Defense Review*, juillet 1994, p. 21-22.

Information). Les Européens doivent se doter d'un navire de commandement du type *Mount Whitney*, navire amiral de la flotte d'intervention de l'OTAN dans l'Atlantique, doté de systèmes de communication spéciaux : toutes choses que les pétroliers ravitailleurs français *Var*, *Marne* et *Somme* équipés d'une capacité auxiliaire de commandement ne peuvent fournir⁸⁹. Dans les airs, il leur faudrait l'EC-130 de l'US Air Force comme centre de commandement et de contrôle aéroporté. Ils en sont loin. « En raison des capacités limitées de chacune des puissances européennes, à partir d'un certain niveau, ces actions [de projection de forces] ne peuvent être menées qu'en coalition, probablement sous la bannière de l'ONU et le leadership américain », écrit l'amiral Merlo en décembre 1993⁹⁰.

170

En outre, les États-Unis demandent de plus en plus un partage du fardeau (*burden sharing*) avec leurs alliés. Or, au mitan des années 1990, la France apparaît comme une des très rares puissances européennes à se doter des moyens de ses ambitions. L'après-guerre froide ouvre donc le champ des possibles dans les relations France-États-Unis-OTAN. Le 20 mai 1994, dans le cadre du colloque « Quelle politique de sécurité pour l'Europe ? », l'amiral Jacques Lanxade présente l'objectif global français comme la « recherche de la complémentarité des rôles de ces organisations [ONU, CSCE, OTAN et UEO] ainsi que le renforcement de leurs capacités, et non leur duplication. [...] ONU et CSCE [pour la] prévention, la gestion politique des crises et la légitimation des actions [...] une OTAN plus flexible [...] une UEO plus forte, capable d'autonomie⁹¹ ».

Car la France mise sur l'Europe :

La France considère en effet de son devoir, mais aussi de son intérêt bien compris, de mettre à la disposition de l'Europe les moyens d'une défense commune. Ce que la France a réalisé pour elle peut être transposé à l'Europe, afin que celle-ci puisse se doter de toutes les capacités nécessaires à sa défense. Là où le général de Gaulle défendait « une certaine idée de la France », nous pouvons faire prévaloir « une certaine idée de l'Europe ». [...] La réorganisation de ses chaînes de commandement opérationnel, comme la nouvelle disposition de ses grandes unités en réservoirs de forces, lui donne plus de rapidité pour répondre avec toute la souplesse nécessaire à tout besoin d'action multinationale. De

89 Lt-Cr Robert D. Gourley, « Time for à Joint Ship », *Proceedings*, janvier 1994, p. 57-62.

90 Amiral Marc Merlo, « Les conflits futurs : perspectives et prospective », *L'Armement*, n° 40, décembre 1993-janvier 1994, p. 22.

91 Amiral Jacques Lanxade, « Le rôle de la France dans la construction d'une nouvelle politique européenne de sécurité », dans Pierre Pascallon (dir.), *Quelle politique de sécurité pour l'Europe ?*, Paris, Publisud, juin 1995, p. 215-222 ; Louis Gautier, « L'Europe de la défense au portant », art. cit.

même, depuis la création de l'EMIA et de la DRM, l'accès à leurs domaines respectifs par des organismes uniques facilite la nécessaire coordination entre Européens⁹².

C'est vrai pour autant que l'Europe mise sur une UEO rénovée, appuie la création d'un organisme conjoint de coopération en matière d'armements et d'une Agence européenne de défense, sans parler des questions liées à la dissuasion au sujet de laquelle la France ne s'oppose pas à la concertation.

Dans son principe même, la dissuasion implique une unicité de décision qui nécessite une intégration politique que l'Europe est loin d'avoir atteinte. Il est donc prématuré de discuter des modalités d'emploi d'une force de dissuasion au service de l'Europe. Il n'est en revanche pas trop tôt pour aborder entre Européens l'appréciation d'intérêts vitaux communs et la notion de partage des risques et des responsabilités qu'implique la possession d'armes nucléaires⁹³.

Ghassan Salamé résume le tournant français de la décennie 1985-1995 dans une relation contrapuntique :

Traditionnellement, *la France se défend en Europe et s'épanouit dans le monde*. Contrairement à l'Allemagne (et à la Russie), elle a développé des relations privilégiées avec différentes parties du monde (Maghreb, Afrique, Proche-Orient, Indochine), relations que la décolonisation n'a pas annulées et qui lui ont permis d'entretenir un profil, sinon une réalité, de puissance mondiale, conforté par le siège permanent à l'ONU et l'appropriation du feu nucléaire. En cela, elle était l'égale de la Grande-Bretagne. En même temps, la France se posait au cœur de la construction européenne et, en cela, elle l'égale de la RFA. Paris était dans une position éminemment favorable, où sa diplomatie pesait plus que son poids effectif, précisément grâce à cette compensation constante entre son poids mondial et sa dimension européenne. La décennie 1990 commence avec une remise en cause fondamentale de ces deux données complémentaires. [...] La France se trouve en même temps « recalibrée » en Europe et diminuée dans le monde. [...] L'intérêt renouvelé pour l'UEO, le corps franco-allemand, la recherche d'un « pilier européen » indiquent un désir d'inscrire ce choix également dans le domaine militaire [...] Mitterrand semble inverser le schéma traditionnel : la France devra, en dépit d'un

92 Amiral Jacques Lanxade, « Le rôle de la France dans la construction d'une nouvelle politique européenne de sécurité », art. cit. p. 220, 221.

93 *Ibid.*, p. 222. Robert Bussièrre, « L'Europe, puissance navale », *Défense nationale*, n° 2, 1995, p. 99-110.

déséquilibre [sic] régional passager, *s'épanouir en Europe pour se défendre dans le monde*⁹⁴.

172

L'amiral Lefebvre achève sa conférence au CID en juillet 1994 en insistant sur « la dimension navale [qui] ne peut être écartée des réflexions d'ordre stratégique et militaire. Ceux qui l'ont négligée ou mal évaluée ont perdu. Waterloo s'inscrit déjà en lettres de sang dans le crépuscule de Trafalgar⁹⁵ ». Dans un monde qui connaît une phase de mutations profondes, où les équilibres anciens ont disparu cependant que le nouvel ordre international peine à se mettre en place face aux instabilités multiples et proliférantes, la marine nationale connaît alors une transformation radicale d'une ampleur telle qu'elle n'en avait pas connue depuis les lendemains de la Seconde Guerre mondiale⁹⁶. Interarmées, interalliés, modularité sont incontournables. Mais la dimension européenne de cette transformation constitue le véritable échec de la période : du Golfe au Kosovo via l'Adriatique, les engagements successifs ont prouvé à l'exécutif français que l'OTAN est la seule dimension significative, que l'on ne peut faire l'économie du leadership américain voulu par les autres Européens. Dès 1995, si elle veut faire progresser l'idée d'une défense spécifiquement européenne, la France doit impérativement réintégrer la structure de l'Alliance. La voie paraît tracée : seules, les conditions restent à négocier.

94 Ghassan Salamé, « Globalisme et régionalisme dans la diplomatie mitterrandienne de l'après-guerre froide », dans Samy Cohen (dir.), *Mitterrand et la sortie de la guerre froide*, *op. cit.*, p. 244-245. C'est Ghassan Salamé qui souligne.

95 Allocution du CEMM Jean-Charles Lefebvre devant le CID, 27 juillet 1994.

96 Philippe Strub, *La Renaissance de la marine française sous la Quatrième République (1945-1958)*, thèse de doctorat en histoire contemporaine, université Paris I-Panthéon-Sorbonne, octobre 2005.

HISTOIRE MARITIME

collection dirigée par Olivier Chaline

Vous pouvez retrouver à tout moment l'ensemble des ouvrages
parus dans la collection « Histoire maritime »
sur le site internet de Sorbonne Université Presses :

<http://sup.sorbonne-universite.fr/>

La Real Armada

La Marine des Bourbons d'Espagne au xviii^e siècle
Olivier Chaline & Augustin Guimerá Ravina

Les Marines de la guerre d'Indépendance américaine

1763-1783

tome I. L'Instrument naval

tome II. L'Opérationnel naval

Olivier Chaline, Philippe Bonnichon & Charles-Philippe de Vergennes (dir.)

La Maritimisation du monde

de la préhistoire à nos jours

GIS d'histoire maritime

L'Approvisionnement des villes portuaires en Europe

du xv^e siècle à nos jours

Caroline Le Mao & Philippe Meyzie (dir.)

La Naissance d'une thalocratie

Les Pays-Bas et la mer à l'aube du Siècle d'or

Louis Sicking

La Piraterie au fil de l'histoire

Un défi pour l'État

Michèle Battesti (dir.)

Le Voyage aux terres australes du commandant Nicolas Baudin

Genèse et préambule

1798-1800

Michel Jangoux

Les Ports du golfe de Gascogne

De Concarneau à la Corogne

xv^e-xx^e

Alexandre Fernandez & Bruno Marnot (dir.)

Les Grands Ports de commerce français et la mondialisation

au xix^e siècle

Bruno Marnot

Les Huguenots et l'Atlantique
Pour Dieu, la Cause ou les Affaires
Mickaël Augeron, Didier Poton et Bertrand van Ruymbeke (dir.)
Préface de Jean-Pierre Poussou

Négociants et marchands de Bordeaux
De la guerre d'Amérique à la Restauration
1780-1830
Philippe Gardey
Préface de Jean-Pierre Poussou

La Compagnie du Canal de Suez
Une concession française en Égypte
1888-1956
Caroline Piquet

Les Villes balnéaires d'Europe occidentale
du xviii^e siècle à nos jours
Yves Perret-Gentil, Alain Lottin & Jean-Pierre Poussou (dir.)

La France et l'Indépendance américaine
Olivier Chaline, Philippe Bonnichon & Charles-Philippe de Vergennes (dir.)

Les Messageries maritimes
L'essor d'une grande compagnie de navigation française
1851-1894
Marie-Françoise Berneron-Couvenhes

Canadiens en Guyane
1745-1805
Robert Larin
Prix de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer, 2006

La Mer, la France et l'Amérique latine
Christian Buchet & Michel Vergé-Franceschi (dir.)

Sous la mer
Le sixième continent
Christian Buchet (dir.)

Les Galères au musée de la Marine
Voyage à travers le monde particulier des galères
Renée Burlet

La Grande Maîtresse, nef de François Ier
Recherches et documents d'archives
Max Guérout & Bernard Liou

À la mer comme au ciel
Beautemps-Beaupré et la naissance de l'hydrographie moderne
L'émergence de la précision en navigation et dans la cartographie marine

1700-1850

Olivier Chapuis

Prix de l'Académie de marine, 2000

Grand prix de la Mer décerné par l'association
des écrivains de langue française, 2000

Les Marines de guerre européennes
xvii^e-xviii^e siècles

Martine Acerra, José Merino & Jean Meyer (dir.)

Six millénaires d'histoire des ancres
Jacques Gay

Coligny, les protestants et la mer
1558-1626

Martine Acerra & Guy Martinière (dir.)

« BIBLIOTHÈQUE DE LA REVUE D'HISTOIRE MARITIME »

La Vie et les travaux du chevalier Jean-Charles de Borda (1733-1799).

Épisode de la vie scientifique du xvii^e siècle

Jean Mascart

REVUE D'HISTOIRE MARITIME

Dirigée par Olivier Chaline & Sylviane Llinares

27. Mer et techniques
26. Financer l'entreprise maritime
25. Le Navire à la mer
24. Gestion et exploitation des ressources marines de l'époque moderne à nos jours
 - 22-23. L'Économie de la guerre navale, de l'Antiquité au xxe siècle
 21. Les Nouveaux Enjeux de l'archéologie sous-marine
20. La Marine nationale et la première guerre mondiale: une histoire à redécouvrir
19. Les Amirautés en France et outre-mer du Moyen Âge au début du xixe siècle
 18. Travail et travailleurs maritimes (xviii-xxe siècle). Du métier aux représentations
 17. Course, piraterie et économies littorales (xve-xxie siècle)
 16. La Puissance navale
15. Pêches et pêcheries en Europe occidentale du Moyen Âge à nos jours
 14. Marine, État et Politique
 13. La Méditerranée dans les circulations atlantiques au xviiiè siècle
 12. Stratégies navales: l'exemple de l'océan Indien et le rôle des amiraux
- 10-11. La Recherche internationale en histoire maritime: essai d'évaluation
 9. Risque, sécurité et sécurisation maritimes depuis le Moyen Âge
 8. Histoire du cabotage européen aux xvie-xixe siècles
 7. Les Constructions navales dans l'histoire
 6. Les Français dans le Pacifique
 5. La Marine marchande française de 1850 à 2000
 4. Rivalités maritimes européennes (xvie-xixe siècle)
 - 2-3. L'Histoire maritime à l'Époque moderne
 1. La Percée de l'Europe sur les océans vers 1690-vers 1790

Revue
d'histoire
maritime

Dirigée par
Olivier Chaline,
& Sylviane Llinares

n° 28
Sortir de la guerre
sur mer

Olivier Chaline,
Tristan Lecoq
& Patrick Boureille

Lancée par les historiens de la première guerre mondiale et envisagée sous un angle principalement terrestre, la notion de « sortie de guerre » est-elle pertinente pour les conflits maritimes ? Si oui, de quelle manière ? Au-delà du retour des combattants et des mémoires du conflit, la logique de milieu se fait ici très fortement sentir. Les espaces ne sont pas les mêmes et les temporalités non plus. Comment faire savoir, parfois à l'autre extrémité du monde, que les hostilités sont suspendues ou s'achèvent ? Qu'advient-il des conditions de navigation et des circuits commerciaux, parfois redéfinis, propres au temps de guerre ? Le retour à la paix est-il si attrayant ? Que faire des navires de guerre désormais trop nombreux, ceux des vaincus mais aussi ceux des vainqueurs ? Et des personnels désormais inutiles ? Quelles leçons tirer du conflit, aussi bien en termes de matériels, que d'opérations navales ou de coopérations avec des alliés ? Autant de questions auxquelles répondent une série d'études, du Moyen Âge viking à la fin de la Guerre froide.

Depuis plus de vingt ans, la *Revue d'histoire maritime* met en lumière la recherche des historiens du monde entier sur l'histoire des relations que les hommes ont entretenues, siècle après siècle, avec les mers et les océans.

Couverture : Atelier Papier

25 €

979-10-231-0641-1